

Berne, 7 septembre 2002

Le Swiss Medical Board va suspendre ses travaux

Le comité du Swiss Medical Board (SMB) a décidé de suspendre les activités du centre de compétences d'ici fin 2021. Au cours des années passées, le SMB s'est engagé pour une analyse coûts-efficacité des prestations médicales. Entre temps, la Confédération a mis en place son propre programme visant à réduire les prestations non efficaces. Une zone de couverture de petite taille comme la Suisse ne nécessite pas le maintien de structures similaires.

Le Swiss Medical Board a été créé en 2009 à l'initiative du canton de Zurich. Il est établi au niveau national depuis 2011. Centre suisse de compétences pour les HTA (Health Technology Assessments), le SMB analyse le rapport coût-efficacité de prestations médicales, contribuant ainsi à une bonne qualité des soins et une utilisation efficace des moyens. La question centrale porte sur la valeur ajoutée d'une forme de traitement par rapport à une autre.

L'association est parvenue à établir les HTA comme norme d'évaluation pour les prestations médicales. Des discussions importantes sur l'utilité de prestations médicales pour les patientes et les patients ont été initiées et de nombreuses recommandations ont été soumises aux décideurs politiques, aux spécialistes en soins médicaux et à d'autres prestataires. Les activités du SMB ont incité la Confédération à prendre les choses en main. Dans le cadre de sa stratégie «Gesundheit2020», le Conseil fédéral a décrété que le renforcement des HTA était une mesure prioritaire. Un programme a été mis en place pour évaluer l'éventuelle obsolescence de prestations de l'assurance obligatoire des soins.

L'utilisation des synergies avec le programme fédéral, comme l'avait proposée le SMB, n'a jamais vu le jour. Une zone de couverture de petite taille comme la Suisse ne nécessite pas le maintien de deux structures similaires. Le comité du SMB a donc décidé de suspendre ses activités d'ici fin 2021. Les projets et travaux en cours seront menés à terme.

Il est important de préserver le contrôle régulier de l'efficacité des prestations de l'assurance de base obligatoire, même après le retrait du SMB, et de rendre public les résultats. Le comité du SMB attend donc que la Confédération renforce et développe ses travaux relatifs aux HTA comme elle l'avait annoncé, et qu'elle base ses décisions relatives aux prestations de l'assurance de base obligatoire sur les résultats de ces analyses.

Les organes responsables du SMB sont notamment la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, l'Académie Suisse des Sciences Médicales, le Gouvernement de la principauté du Liechtenstein, l'Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche interpharma, les Associations d'assureurs maladie santé suisse, et jusqu'en juillet 2020, curafutura, la Fondation Organisation suisse des patients OSP Patientenschutz et la Fédération suisse des patients, l'Organisation faïtière des sociétés de discipline pratiquant la chirurgie ainsi que la Commission des Tarifs Médicaux LAA.

Informations:

Daniel Scheidegger, Président du SMB, d.scheidegger@samw.ch